



FORMULAIRE D'ANNULATION ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA MUNICIPALITÉ

(Loi sur la protection du consommateur, art. 190), 1978, c.9, annexe 8

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat pour l'activité suivante :

Activité _____

Nom du participant _____
(lettres moulées)

Adresse complète _____

Téléphone _____

Courriel _____

Signature _____

Date _____

Pour transmettre ce formulaire :

par courriel : admin@cantondehatley.ca
ou la poste : Municipalité du Canton de Hatley
4765, chemin de Capelton
Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception du formulaire : / / 20.....

Montant du remboursement :

achat # chèque

Date du chèque :

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

100 % : En cas d'annulation ou de modification de l'activité (date, jour, heure, etc.);
100 % : Si vous annulez avant la date du début de l'activité;

Dans le cas d'une annulation d'inscription faite par le participant après le début de l'activité :

- Pour les ateliers de plusieurs séances : le montant du remboursement est calculé au prorata des ateliers passés et à venir, à partir de la date de réception du formulaire d'annulation (voir le site Internet) ou de la réception du formulaire administratif d'un avis téléphonique (pas sur répondeur) qui devra être suivi du formulaire.

Des frais de 10%, ainsi que les frais de matériel (cahier, notes de cours) sont conservés par le Canton.

- Pour les ateliers d'une séance : La loi de l'Office de la protection du consommateur ne prévoit aucun remboursement.

Les remboursements sont calculés selon la Loi en vigueur à l'Office de la protection du consommateur.